



Etaient présents : Les délégués ou représentants de l'ensemble des communes adhérentes.

M. le Maire de Cognet

R. Pellat-Finet, Président d'honneur.

Etaient excusés : F. Puissat, Conseillère Départementale

S. Samblat, EDF

V. Arrighino, O. Clot, N. Viboux, Délégués

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble du comité et remercie Roger Pellat-Finet d'avoir répondu favorablement à l'invitation.

Il précise que le choix de tenir l'AG à Mayres-Savel a été décidé pour permettre au comité de visiter ou revisiter le site mais aussi pour voir les terrains concernés par l'échange de terrains et l'implantation du projet de construction d'un bâtiment d'accueil touristique.

Il procède ensuite à l'appel des délégués, 15 sont présents, 4 ont donné pouvoir, le comité peut valablement délibérer.

ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA MAIRIE DE MAYRES-SAVEL

Le Président présente l'historique du dossier : lors de la décision de vendre le camping, il est apparu que 6 parcelles appartenaient à la commune de Mayres-Savel. L'acte de vente a été signé avec une clause précisant que le Syndicat dispose d'un délai d'un an courant à partir de la signature (février 2020) pour régulariser la situation avec la Commune et rétrocéder ensuite les parcelles à l'acquéreur.

Cet échange a fait l'objet de nombreux débats auprès du comité précédent et le Président, conscient que des erreurs ont pu être commises par les élus de l'époque au moment de la construction du camping, propose de régulariser la situation.

Le Pôle Evaluations Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques a été consulté et le président donne connaissance au comité syndical de l'avis rendu le 28 avril 2020 qui peut se résumer ainsi : la valeur vénale des terrains appartenant à la commune de Mayres-Savel s'élève à 38.000 € (35.000 € pour des parcelles partiellement aménagées dans l'enceinte du camping et 3.000 € pour des parcelles en friches dans l'enceinte du camping). La valeur des terrains appartenant au syndicat, parcelles toutes classées en friches, s'élève à 7.000 €.

Le Président demande au comité de se prononcer aujourd'hui sur un échange de terrains ou sur le versement de l'indemnité de 38.000 €.

Colette Giroud (déléguée de Sinard) tient à rappeler que les parcelles communales ont été valorisées par le syndicat et s'interroge sur la destination possible des terrains en friche que le syndicat cède.

Jean-Michel Brugnera précise en sa qualité de Maire que la Commune n'a pas de PLU ou carte communale et que par ailleurs, tout aménagement est interdit sur une bande de 300 m (loi Montagne).

Pour répondre à la demande de Richard Passelande (délégué de Monteynard) les terrains qui resteront propriété syndicale sont tous situés côté plage et rive du lac.

.../...

Après une visite sur place et la présentation des terrains par Jean-Michel Brugnera, Colette Giroud (déléguée de Sinard) demande que le syndicat diffère la décision au prochain comité et adresse à chaque commune adhérente l'avis de Pôle évaluation pour avis.

Le Président propose de soumettre au vote la proposition de Sinard (Colette Giroud) ou de passer au vote. La majorité des suffrages exprimés choisit de passer au vote l'échange de terrains.

Remarque est faite que certaines parcelles en proximité immédiate de la route semblent aménageables et pourraient présenter un intérêt pour de futurs projets du SIVOM. Le délégué de Treffort (Pierrick Bonenfant), en sa qualité de Maire, souligne que des aménagements futurs à Mayres-Savel ne peuvent être que communs entre la Commune et le SIVOM, quel que soit le propriétaire de ces parcelles, il y aura forcément convergence d'intérêt entre les 2 parties.

Jean-Michel Brugnera ne participe pas au vote. Sur 18 exprimés, 6 abstentions et 12 voix pour. L'échange de terrains est validé.

BATIMENT D'ACCUEIL TOURISTIQUE A SAVEL

Le Président informe le comité que depuis l'AG de juillet, nous avons appris que s'agissant d'un bâtiment à ossature en bois, le projet est éligible à une aide financière de la Région dans le cadre de l'appel à projets « Développer et promouvoir la construction en bois local ».

Par ailleurs, le choix d'un bâtiment à ossature en bois permet un bonus de + 10 % dans le cadre de la D.E.T.R.

Le Président présente le nouveau plan de financement qui est donc le suivant :

Le Môle Savel avant appel d'offres : 697.000 € (dont 90.000 € honoraires)

Conseil Départemental (50 % de 697.037 €)	348.518 €
Etat (D.E.T.R) (24.05 % de 697.037 €)	167.637 €
Conseil Régional (CAR) (5.95 % de 697.037 €)	41.500 €
Autofinancement (20 %)	<u>139.407 €</u>
Total	697.037 €

Le Môle Savel après appel d'offres : 908.500 € (dont 90.000 € honoraires)

Conseil Départemental (50 % de 697.000)	348.518 €
Etat (D.E.T.R) (35 % de 908.500 €)	317.975 €
Conseil Régional (CAR) forfait	41.500 €
Conseil Régional (Appel à projets Bois)	15.000 €
Autofinancement (20 %)	<u>185.507 €</u>
Total	908.500 €

Sur le projet, plusieurs points et remarques sont évoqués :

- L'assainissement : Jean-Michel Brugnera informe le comité que Marie-Noëlle Battistel travaille en collaboration avec le Comité Local de l'Eau dont elle est Présidente (CLE) et l'Agence de l'Eau sur la possibilité d'installer une station d'épuration spécifique au camping et à la plage avec aussi autonomie pour l'alimentation en eau. A suivre.

Le projet du Môle de Savel est équipé de son assainissement individuel par un système de cuves. Se pose la question au sein du comité du coût d'entretien de ces cuves.

- Le bâtiment présente l'intérêt de valoriser le site mais aussi de le sécuriser.

.../...

- Pour le délégué de Monteynard (Richard Passelande), ce bâtiment est nécessaire aussi pour la surveillance et la gestion du futur parking payant qui sera générateur de recettes.
- .../...
- La question du coût de fonctionnement du bâtiment est évoquée. L'idée de Délégation de Service Public n'est pas exclue, à suivre.
 - Le délégué de Sinard (Colette Giroud) demande si le montant total du projet inclut toutes les dépenses. Il faut prévoir pour le délégué de Mayres-Savel (Jean-Michel Brugnera) les frais mobiliers qui ne devraient pas être énormes.
 - Est évoquée aussi la capacité d'accueil de stationnement du site. En complément des parkings, une réflexion est en cours pour installer des stationnements le long de la voirie avec un parcmètre. Un tènement foncier pouvant accueillir 40 véhicules va être soumis à la DDT pour voir si l'aménagement d'un parking est envisageable.

Le Président demande au comité de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus et de l'autoriser à signer le marché de travaux.

Accord unanime du comité.

Proposition d'attribution d'une prime au personnel non-titulaire

Rappel : une prime de fin de saison a toujours été allouée au personnel saisonnier et depuis 2019, la prime avait été validée sur la base d'un 13^{ème} mois proratisé sur le nombre d'heures et la durée du contrat qui doit être au projet de RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'Etat) ouvert au personnel non-titulaire qui est toujours en cours auprès du Centre de Gestion pour validation avant d'être soumis au comité.

Pour 2020, le montant total (directeur de site compris) s'élève à 6.220 € hors charges et le Président demande au comité syndical de l'autoriser à verser la prime à chaque agent en sollicitant la Préfecture pour une dérogation en attendant le RIFSEEP, soit en utilisant la prime Covid.

Accord unanime du comité.

Quant à la demande de Didier Berthelot d'attribution d'une prime exceptionnelle au personnel saisonnier lié au surcroît de travail face à une fréquentation très importante cet été, le bureau a émis un avis défavorable mais le Président propose de la soumettre au vote lors de la prochaine AG.

Subventions

Le bureau, propose d'allouer la somme de 500 € aux 2 associations qui œuvrent à la restauration du patrimoine de la retenue EDF, à savoir 500 € pour la restauration du château d'Ars à Avignonet et 500 € pour la restauration de la chapelle de Savel.

Résultat du vote : 17 pour, 2 abstentions.

Pré bilan de la saison touristique 2020

Didier Berthelot présente un pré-bilan de fréquentation des passerelles et des parkings très positif.

Le bilan détaillé et chiffré sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine AG.

Projet d'adhésion au label « Terre de Jeux 2024 »

Obtenir le label « terre de jeux 2024 » pour le site représente un coup de pouce à sa notoriété tout en promouvant le sport.

.../...

La mairie de La Mure est intéressée également pour le label pour proposer des entraînements à la piscine.

Le comité valide à l'unanimité la demande d'adhésion et autorise le Président et le bureau à engager les démarches correspondantes.

Une vidéo de quelques minutes sera intégrée à la demande pour augmenter les chances d'être retenu (les socio pros du site vont être sollicités).

Questions diverses

Travaux sur la Mira

Emilien Pequignot présente les travaux prévus sur la Mira.

Outre le remplacement des moteurs, d'autres travaux sont nécessaires.

Les devis sont en cours d'élaboration et permettront de déterminer la répartition de la prise en charge.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 20 h 30.